

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2016 N°2016/03

L'an deux mille seize, le 30 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Marc BERGIA

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2016

Procurations :

Mme DESROUSSEAU Anne à M. UNFER Thomas
Mme FAMIN Isabelle à Mme GEWISS Mathilde

Secrétaire de séance : Mme ROUILHET Marie-Claude

En préambule, le Maire fait lecture de l'ordre du jour puis il soumet au vote le compte rendu du dernier conseil :

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2016

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

N°2016/13 : Approbation du compte de gestion 2015 du Trésorier de la Commune

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, ROUILHET Marie-Claude, MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAGNE Christian, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Absents : MMES GRANIER Dominique, RILBA Christine, PENNEROUX Béatrice, MM. LIVIGNI Gérard, M. NOVAU Frédéric

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Exprimés

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser et des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures,

Considérant que l'examen des documents dont il s'agit ne soulève aucune observation statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives et à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°2016/14 : Approbation du compte administratif 2015 de la Commune

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude

MM BEAUVILLE Jacques, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAGNE Christian, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Absents : MMES GRANIER Dominique, RILBA Christine, MM. BERGIA Jean-Marc, LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Exprimés

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur PEYRIERES, 1^{ère} adjoint au Maire, présente à l'assemblée délibérante le compte administratif 2015 de la Commune :

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses 2015		Recettes 2015	
Dépenses 2015	1 106 798,81 €	Recettes 2015	1 345 825,40 €
Déficit reporté	0,00 €	Report de l'exercice 2014 (002)	31 409,73 €
TOTAL DEPENSES 2015	1 106 798,81 €	TOTAL RECETTES 2015	1 377 235,13 €
Soit excédent de clôture		270 436,32 €	
II/ SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses 2015		Recettes 2015	
Dépenses 2015	290 506,77 €	Recettes 2015	377 547,01 €
Déficit reporté	0,00 €	Report de l'exercice 2014 (001)	932 706,59 €
TOTAL DEPENSES 2015	290 506,77 €	TOTAL RECETTES 2015	1 310 253,60 €
Soit excédent de clôture		1 019 746,83 €	

A MARSAC : on rentre dans une phase de maîtrise de la dépense et cela permet d'avoir de l'autofinancement nécessaire pour réaliser des projets sans augmenter la fiscalité. Je félicite tous les acteurs de cette réussite.

J BEAUVILLE : le fait que la DGF n'ait finalement pas été baissée cette année nous a également aidé.

T UNFER : comment l'excédent a-t-il varié par rapport à l'année dernière ?

D PEYRIERES : + 30 000 €.

B MARIUZZO : il y a un réel enjeu autour de l'investissement public. Ce dernier est en baisse et cela met à mal notre économie. Le fait d'augmenter les impôts pourrait se justifier pour relancer la croissance.

J BEAUVILLE : le fait de s'être serré la ceinture pendant des années permettra in fine de réaliser de gros projets qui participent à la relance de l'économie.

B PENNEROUX : on gagne de surcroît les recettes supplémentaires au fur et à mesure que de nouveaux saubenois arrivent.

B MARIUZZO : cela représente également des charges en plus.

J BEAUVILLE : l'avantage des économies dégagées est que nous ne serons pas en perte en cas de baisse de la DGF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

➤ **DECIDE D'ADOPTER** le compte administratif 2015 de la Commune présenté par le 1^{er} adjoint au Maire.

N°2016/15 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget de la Commune

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude, MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAGNE Christian, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Absents : MMES GRANIER Dominique, RILBA Christine, MM LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15
Exprimés
pour : 15
contre : 0
abstentions : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant que le compte financier (1) ou administratif (2) présente :

- un excédent de fonctionnement de 270 436.32 €
- ~~un déficit de fonctionnement de~~ euros

DECIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	31 049,73 €
Plus values de cession des éléments d'actifs	
Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice : Excédent Déficit	270 436,32 €
A. Excédent au 31/12/2015	
Affectation obligatoire :	
▸ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
▸ aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisation)	
▸ à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
▸ affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	252 373,32 €
▸ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	18 063,00 €
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20.. (N+2) (1))	

N°2016/16 : Vote subventions 2016 aux associations

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude, MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAGNE Christian, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Absents : Mme GRANIER Dominique, RILBA Christine, MM LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15
Exprimés
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 1

Suite aux demandes des associations et à l'arbitrage de la commission culture, sport et loisirs, Monsieur le Maire propose d'attribuer une enveloppe de 78 055 € aux associations œuvrant dans l'intérêt de la Commune.

Cette enveloppe sera budgétisée sur l'article 6575/ Chapitre 65.

B MERCI : on a demandé aux associations de baisser la voilure cette année. Ça a été chose faire sauf pour l'une d'entre elles, dont la subvention a été arbitrée par le Maire. Le montant global de l'enveloppe dédiée aux subventions se maintient donc par rapport à l'année dernière, malgré une association en plus.

A MARSAC : si l'état baisse ses dotations, il faudra que certaines lignes budgétaires soient indexées sur ces baisses.

JM BERGIA : c'est pourquoi des efforts ont été réalisés sur de nombreux postes de dépenses. Pour l'instant les associations jouent le jeu en baissant le montant de leur demande sans qu'on les y contraigne. C'est très encourageant.

C LEVAVASSEUR : Comment cette enveloppe a-t-elle évolué sur les 10 dernières années ?

B MARIUZZO : il fut un temps où le nombre d'associations était très faible. Depuis 15 ans, ce dernier augmente.

JM BERGIA : Oui, depuis 2001, le nombre a augmenté.

J BEAUVILLE : à noter qu'il y a quelques années, lorsque les associations demandaient à ce que leur aide soit valorisée de 10%, cela leur était accordé d'emblée.

B PENNEROUX : que représente le nombre global d'adhérents?

B MERCI : je n'ai pas le chiffre ici mais je pourrai te l'indiquer ultérieurement.

A DE BIASI : le nombre d'adhérents n'est pas toujours à rattacher au dynamisme de l'association ; certaines petites associations s'investissent beaucoup dans la vie du village.

B PENNEROUX : tout à fait mais c'est intéressant à titre d'information.

B MERCI : parfois l'intérêt général est fort malgré un faible nombre d'adhérents.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention (J BEAUVILLE), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le montant de l'enveloppe financière de 78 055 € qui sera allouée aux associations.

N°2016/17: Vote du budget primitif 2016 de la Commune

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude, MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAGNE Christian, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Absents : Mme GRANIER Dominique, RILBA Christine, MM LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Exprimés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 de la Commune arrêté par la commission des Finances dont les répartitions s'effectuent tant en dépenses qu'en recettes de la manière suivante ([*NDLR : voir détail en annexe du compte-rendu*](#)) :

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses 2016		Recettes 2016	
Dépenses 2016	1 312 062,00 €	Recettes 2016	1 293 999,00 €
Déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté	18 063,00 €
TOTAL DEPENSES 2016	1 312 062,00 €	TOTAL RECETTES 2016	1 312 062,00 €
II/ SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses 2016		Recettes 2016	
Dépenses 2016	3 048 787,43 €	Recettes 2016	2 029 040,60 €
Déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté	1 019 746,83 €
Restes à réaliser	0,00 €	Restes à réaliser	0,00 €
TOTAL DEPENSES 2016	3 048 787,43 €	TOTAL RECETTES 2016	3 048 787,43 €

T UNFER : le véhicule prévu pour la Mairie sera-t-il utilisé pour faire du transport de personnes ?

Maire : Oui, avec des assurances spécifiques bien sûr.

J BEAUVILLE : je constate que toutes les dépenses se font sans emprunt et que toutes les subventions n'ont pas été provisionnées. C'est un budget sûr.

JM BERGIA : Bonne nouvelle ; les 150 000 € prévus pour financer les travaux d'accès au haut débit via le SDAN seront pris en charge par la nouvelle agglomération (Axe Sud, le Muretain Agglomération, Communauté de communes du Savès, communauté de communes des coteaux du Savès et de l'Aussonnelle).

MC ROUILHET : toute la Commune aura accès au haut débit ou seulement certaines maisons ?

JM BERGIA : tout le monde.

Après en avoir délibéré, par voix pour, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'ADOPTER** le Budget Primitif 2016 de la commune
 - Equilibré en section de fonctionnement en dépenses et recettes à hauteur de **1 312 062.00 €**
 - Equilibré en section d'investissement en dépenses et recettes à hauteur de **3 048 787.43 €**

N°2016/18 : Vote des taux d'imposition 2016

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude, MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAGNE Christian, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Absents : Mme GRANIER Dominique, RILBA Christine, MM LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15
Exprimés
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote des taux d'imposition 2016.

Sachant que le produit attendu des trois taxes est de 872 287 €, Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux que ceux votés en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ADOpte** une variation de taux dans les mêmes proportions et **OPTE** pour les taux comme décrits ci-dessous :

	Bases 2016	Pourcentage proposé <i>(idem 2015)</i>	Produit attendu
Taxe d'habitation	2 708 000 €	17,42%	471 734 €
Taxe foncière sur le bâti	1 802 000 €	21,01%	378 600 €
Taxe foncière sur le non bâti	27 600 €	79,54%	21 953 €
Soit un produit total de			872 287 €

N°2016/19 : Approbation du compte de gestion 2015 du service d'Assainissement

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude, MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAGNE Christian, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Absents : Mme GRANIER Dominique, RILBA Christine, MM LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Exprimés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser et des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures,

Considérant que l'examen des documents dont il s'agit ne soulève aucune observation statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°2016/20 : Approbation du compte administratif 2015 du service d'Assainissement

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude, MM BEAUVILLE Jacques, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAGNE Christian, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Absents : MMES GRANIER Dominique, RILBA Christine, MM BERGIA Jean-Marc, LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Exprimés

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur PEYRIERES, 1^{ère} adjoint au Maire, présente à l'assemblée délibérante le compte administratif 2015 du service d'Assainissement.

I/ SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses 2015		Recettes 2015	
Dépenses 2015	38 892,04 €	Recettes 2015	184 666,41 €
Déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté (002)	0,00 €
TOTAL DEPENSES 2015	38 892,04 €	TOTAL RECETTES 2015	184 666,41 €
Soit excédent de clôture	145 774,37 €		
II/ SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses 2015		Recettes 2015	
Dépenses 2015	30 072,14 €	Recettes 2015	101 352,88 €
		Excédent reporté (001)	191 488,49 €
TOTAL DEPENSES 2015	30 072,14 €	TOTAL RECETTES 2015	292 841,37 €
Soit excédent de clôture	262 769,23 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE D'ADOPTER** le compte administratif 2015 du service d'Assainissement présenté par le 1^{ère} adjoint au Maire.

N°2016/21 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget du service d'Assainissement

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude, MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAGNE Christian, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Absents : Mme GRANIER Dominique, RILBA Christine, MM LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Exprimés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Constatant que le compte ~~financier~~ (1) ~~ou~~ administratif (2) présente :

- un excédent d'exploitation de ... €
- ~~un déficit d'exploitation de ... €~~

- **DECIDE D'AFPECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus values de cession des éléments d'actifs	
Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice : Excédent Déficit	145 774,37 €
A. Excédent au 31/12/2015	
Affectation obligatoire :	
‣ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
‣ aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisation)	
‣ à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
‣ affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
‣ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour ... €)	145 774,37 €
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20.. (N+2) (1))	

N°2016/22 : Vote du budget primitif 2016 du service d'Assainissement

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude, MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAGNE Christian, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Absents : Mme GRANIER Dominique, RILBA Christine, MM LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Exprimés

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 du service d'Assainissement arrêté par la commission des Finances dont les répartitions s'effectuent tant en dépenses qu'en recettes de la manière suivante ([NDLR : voir détail en annexe du compte-rendu](#)) :

I/ SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses 2016		Recettes 2016	
Dépenses 2016	244 687,17 €	Recettes 2016	98 912,80 €
		Excédent reporté	145 774,37 €
TOTAL DEPENSES 2015	244 687,17 €	TOTAL RECETTES 2015	244 687,17 €
II/ SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses 2016		Recettes 2016	
Dépenses 2016	322 592,75 €	Recettes 2016	59 823,52 €
		Excédent reporté	262 769,23 €
		Affectation de résultat	0,00 €
TOTAL DEPENSES 2015	322 592,75 €	TOTAL RECETTES 2015	322 592,75 €

O GUILLEMET : Quel type de dépenses peut-on réaliser sur le BP assainissement ?

JM BERGIA: essentiellement des travaux sur le réseau d'assainissement collectif.

Parmi les dépenses 2016, il est proposé de reverser une partie de l'excédent 2015 (100 000 €) à la collectivité de rattachement (Commune).

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2224-1, R.2221-48 et R.2221-90,

CONSIDERANT que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

CONSIDERANT que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement,

CONSIDERANT que le budget annexe de l'assainissement est excédentaire à hauteur de 145 774.37 € et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

CONSIDERANT que ce reversement revêt un caractère exceptionnel du fait de la réalisation prochaine d'un projet de lotissement sur la Commune, impliquant des coûts liés aux aménagements des parcelles et aux adaptations des infrastructures communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le reversement d'une partie de l'excédent 2015 (100 000 €) à la collectivité de rattachement (Commune)
- **DECIDE D'ADOPTER** le Budget Primitif 2016 du service d'Assainissement
 - Equilibré en section d'exploitation en dépenses et recettes à hauteur de **244 687.17 €**
 - Equilibré en section d'investissement en dépenses et recettes à hauteur de **322 592.75 €**

N°2016/24 : Redevances France Telecom années 2016

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude, MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAGNE Christian, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Absents : Mme GRANIER Dominique, RILBA Christine, MM LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15
Exprimés
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire rappelle la loi de réglementation des télécommunications n°96.659 du 26 juillet 1996 et son décret d'application n°97.683 du 30 mai 1997 relatifs aux droits de passage et servitudes.

Les infrastructures de France Telecom au 01/01/2016 sont les suivantes :

Artères de télécommunication

21,242 kms d'artères (Sous-sol : 9,353 kms + Artères aériennes : 11,889 kms)

Emprise au sol

1,35 m² (Cabines : 1,00 m² + Autres éléments : 0,35 m²)

Le Maire propose de retenir comme valeur de redevance exprimée au kilomètre linéaire et en euros :

Artères souterraines : 33,02 € le km soit 33,02 € x 9,353 kms = 308,83 € arrondis à 309 €

Artères aériennes : 44,03 € le km soit 523,47 € arrondis à 523 €

Et pour les autres installations : 22,01 € le m² soit 22,01 € x 1,35 m² = 29,71 € arrondi à 30 €

Soit un total de 862 €

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les coûts de ces droits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE RETENIR** les taux proposés par Monsieur le Maire, à savoir :
Artères souterraines : 33,02 le km

Artères aériennes : 44,03 € le km
Pour les autres installations : 22,01 € le m²

Soit un coût total de 862 €, arrondis à l'euro le plus proche en application de l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à cette déclaration,
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'émettre un titre de recettes du montant fixé sur le Budget Primitif 2015 de la Commune en section de fonctionnement.

N°2016/25 : Indemnité de gardiennage de l'église année 2016

Présents : MMES DE BIASI Andrée, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude, MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAGNE Christian, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Absents : Mme GRANIER Dominique, RILBA Christine, MM LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15
Exprimés
Pour : 15
Contre : 0

Le Maire reprend les termes de la circulaire INTD1301312C fixant les plafonds applicables à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise.

Il indique que pour 2016, les plafonds restent inchangés par rapport à ceux de 2015 (circulaire NOR/IOC/D/11/21246), à savoir 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'Eglise à des périodes rapprochées.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité et de son coût.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'ACCORDER** une indemnité de gardiennage au prêtre affectataire de Saubens d'un montant plafond de 119,55 € identique à celui de l'exercice 2015
- **DEMANDE** au Maire de procéder au paiement de cette indemnité

QUESTIONS DIVERSES

Participation au repas des aînés

B MERCI : Un Doodle a été lancé cette semaine, auquel nous n'avons eu que peu de réponses. Nous avons besoin d'un maximum de participations pour ce samedi 14h (mise en place de la salle) et dimanche 18h (démontage et rangement).

Tags sur la Commune

JM BERGIA : dans la nuit de dimanche 27 au lundi 28 mars, plusieurs tags ont été réalisés sur la Commune : Local de la chasse, station de relevage, panneaux de signalisation, compteurs électriques chemin de pins, poste France télécom (...)

MC ROUILHET : je propose que l'on fasse un article dans le petit saubenois pour expliquer aux tagueurs que l'on a un conteneur au terrain du verger qui peut servir de support à leurs graffitis.

JM BERGIA : je souhaite qu'un suivi annuel du coût supporté par la Commune pour réparer ces dégradations (temps mobilisé par les agents Municipaux et acquisitions matérielles) soit tenu en Mairie.

MC ROUILHET : certains indiquent que les dégradations ont été faites quand les lumières ont été éteintes.

JMB : En effet. Il faudra aussi communiquer sur le fait que même Pins-Justaret qui n'éteint pas l'éclairage public la nuit a subi les mêmes dégâts donc il n'y a pas de lien de cause à effet en l'état.

ARCHITECTES Maison des aînés et extension école

MC ROUILHET : Le maître d'œuvre retenu pour ces deux réalisations est Axel LETELLIER.

Débroussaillage de Lousse

BEAUVILLE : où en est-on du débroussaillage ?

JM BERGIA : si on débrousaille maintenant, ne risque-t-on de boucher les crépines de puisage et de nuire à la nidification des canards ?

BEAUVILLE : effectivement cela a commencé.

JM BERGIA : on ne peut le faire qu'en septembre.

J'ajoute que Mathilde GEWISS et moi-même sommes rendus au bord de Lousse sur le secteur des Graouettes pour constater qu'un barrage réalisé par un agriculteur obstruait l'écoulement de l'eau. De plus, le bras dans lequel se déversait le trop plein n'a pas été entretenu. Un courrier de mise en demeure a été adressé aux propriétaires.

Projet Urbain Partenarial

BEAUVILLE : Où en est-on du Projet Urbain Partenarial ?

JM BERGIA : Celui-ci a été rédigé et envoyé au service juridique de l'Agence Technique Départementale pour contrôle. Nous attendons le retour.

J BEAUVILLE : Au-delà de la question juridique, peut-on se positionner sur les aspects techniques ?

JM BERGIA : c'est en cours de discussion avec les promoteurs, on n'est pas d'accord sur les dimensionnements du pluvial mais les débits ont été visiblement sous-estimés par ces derniers.

J BEAUVILLE : cela lui a été dit ?

JMB : oui des mails lui ont été adressés.

JM BERGIA : En conclusion de ce conseil, je remercie mon adjoint David PEYRIERES et la Directrice des services pour leur investissement dans la réalisation de ce budget. Ils ont su piloter avec talent les comptes de la commune par la mise en œuvre des tableaux de bord mensuel mais aussi les suivis par chapitre ainsi que le contrôle des dépenses et recettes au plus prêt. Encore merci à eux.

FIN DE SEANCE : 22h